

Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **2 (1866)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

FRIBOURG.

2^e année.



JANVIER 1866.

N^o 1.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

publiée par

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE.

L'Éducateur paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois. — L'abonnement pour toute la Suisse est de fr. 5. par an. Pour l'étranger le port en sus. — Lettres affranchies. — Prix du numéro, 30 cent. — Tout ouvrage dont il nous sera envoyé un exemplaire aura droit à un compte rendu. — Les remboursements seront pris le 1^{er} février de cette année. M. le profes. Ducotterd, caissier-gérant de la Société, est chargé d'en opérer la rentrée. A lui aussi devront être adressées les réclamations concernant l'expédition. Les journaux d'échange, les livres, les articles et tout ce qui, en général, regarde la rédaction, s'adresse directement à M. Daguet.

SOMMAIRE : Lettres pédagogiques. Les livres d'images. — La nouvelle loi sur l'Instruction publique dans le canton de Vaud. — De la nécessité de la Gymnastique dans les écoles de la campagne. — Revue des six derniers mois de *l'Éducateur*. — Correspondance de Genève. — Chronique scolaire.

LETTRES PÉDAGOGIQUES.

LES LIVRES D'IMAGES.

Deux fêtes chères à l'enfant, Noël et Nouvel-an, sont à nos portes. Avec elles arrivent les cadeaux, et parmi les cadeaux les livres d'images sont au premier rang. Il y a là peut-être une occasion naturelle d'examiner le rôle de l'image au point de vue pédagogique et de payer mon tribut d'intérêt et d'estime à *l'Éducateur*.

Que les enfants de cette génération sont heureux! se disent parfois entre eux les aînés de la génération précédente. Comme on s'occupe plus d'eux que de nous dans le temps! Comme on entend mieux leur développement, leur bien-être, leurs plaisirs! Comme tous les appareils d'étude, manuels, méthodes, atlas ont été épurés, perfectionnés, améliorés! Quelle profusion de jeux à leur délassement, que d'aliments variés et nombreux pour leur curiosité!

Ah! que ne peut-on revenir à l'école et même rentrer au berceau? Nous avons peut-être plus de contes de nourrice, mais ils ont les images, et pour cela seul il vaudrait la peine de recommencer la vie.

Ces aînés n'ont pas tort, en particulier dans leur dernier regret. Que l'on songe aux ressources innombrables mises aujourd'hui à la disposition de la jeunesse, par le dessin, la gravure, la lithographie, la lithochromie, la xylographie, la photographie et tous les autres procédés de reproduction graphique ou chimique. Que l'on réunisse par la pensée l'ensemble des ouvrages, revues, albums historiés, illustrés, ornés de vues, de planches, d'esquisses, de plans, de diagrammes, de fac-similis, de déqualques, d'estampes de toute sorte, enlumines ou non et publiés depuis quinze ans seulement, et l'on restera confondu de l'étendue de cette bibliothèque pittoresque à laquelle travaillent à l'envi tous les peuples européens. La conséquence, c'est que, sans appartenir à la classe des riches, un enfant de nos villes suisses, par exemple, peut, dans le salon de sa mère, trouver une sorte d'encyclopédie figurée. Les portraits de tous les grands hommes de l'histoire et ceux des notabilités du temps présent, les monuments, les sites ou les rivages de tous les pays rendus même en relief par le stéréoscope, la collection de tous les chefs-d'œuvre de la peinture ou de la sculpture, et de tous les produits de l'industrie élégante, la représentation de tous les événements contemporains et celle des bouleversements géologiques, de la planète; la galerie des magnificences physiques du ciel et de la terre, les débris des civilisations disparues et les témoignages des civilisations lointaines sont, grâce à l'imagerie nouvelle (mot que nous prenons ici dans toute son extension), sous sa main et sous les yeux de cet enfant tout aussi bien que le rébus et la caricature du jour ou la mode du mois. Ainsi le bazar universel du présent et le musée universel du passé sont devenus le patrimoine et presque le jouet du premier étourdi venu. Avant d'avoir quitté sa ville natale et presque la maison paternelle, il peut avoir fait le tour du monde et le tour de l'histoire. L'ubiquité n'est en quelque sorte plus qu'un avancement pour nos jeunes têtes qui peuvent faire passer en un clin d'œil, dans la lanterne magique de leur imagination, toutes les raretés, toutes les merveilles, tous les phénomènes et tous les aspects de l'univers.

Ce privilège est en effet énorme. Les avantages de l'image, comme moyen d'enseignement populaire, ne sont pas moins évidents. La substitution du concret à l'abstrait, de la vue à l'ouïe, de l'objet palpable à la simple description de l'objet, est un repos pour l'écrivain et une clarté pour le lecteur. L'instruction en devient plus facile, plus rapide, et surtout beaucoup plus complète. Et pour former le goût esthétique, quel secours est comparable à l'image? Montrer la beauté à l'âme encore neuve n'est-ce pas approcher l'étincelle du flambeau? Chacun sent que la transformation, en intuition directe, de toutes les connaissances acquises par ouï-dire, de toutes les descriptions relatives aux faits visibles, serait une immense économie de temps, d'effort et

de mémoire, faite au profit de tout le monde. Or, cette transformation tend à s'opérer par l'image. C'est en même temps une révolution pédagogique. Cette révolution, comme toutes les autres, n'entraîne-t-elle pas avec elle un danger, et comment peut-on parer à ce danger? tel est le point que je voudrais examiner aujourd'hui.

Abondance de biens ne nuit pas, dit un proverbe connu. C'est à savoir. Le moraliste en doute. L'Évangile fait plus qu'en douter. En revanche, l'opinion commune, qui est en ceci épicurienne, est de l'avis du proverbe. Qu'en pense la pédagogie?

L'enfance a-t-elle à perdre ou à gagner avec l'image?

Maintenons d'abord que l'image est un progrès et un bien. Il est vrai que les ouvrages illustrés ne sont pas tous bons et beaux, il s'en faut même considérablement. Chacun le sait, dans cet article, la pacotille afflue et le charlatanisme fait sa main. On peut aussi, à bon droit, se demander si les ouvrages de poésie et de fantaisie ne souffrent pas à être illustrés, même par des talents respectueux, ingénieux et flexibles, et si l'esprit d'invention personnelle, auquel fait appel l'écrivain, n'est pas dans ce cas contrarié et étouffé dans les lecteurs au profit d'un seul d'entre eux, du dessinateur. On peut également faire valoir que l'image n'est pas l'objet même, qu'elle n'est qu'un intermédiaire, un moyen de transmission plus ou moins suspect, une abstraction à sa manière (car elle représente les trois dimensions de la réalité par une figure plane), qu'elle n'est, au meilleur cas, qu'une traduction, une réduction, une transformation de ce qu'elle prétend faire connaître, par conséquent une altération inévitable du vrai, et que par suite un esprit, peuplé de proses empruntées à cette source, ne connaît pas mieux les choses que l'homme, qui lit la traduction imparfaite d'une traduction négligée, ne connaît le texte original. Tous ces griefs peuvent être justes dans une certaine mesure; mais tous ces inconvénients n'empêchent pas que, balance faite, l'image ne soit encore un bien au point de vue didactique.

Néanmoins sa multiplication surabondante ne peut-elle pas nuire à l'enfant? l'emploi excessif ou mal dirigé de l'image n'a-t-il pas un inconvénient psychologique? c'est un second point.

Reconnaissons sans marchander que l'image, venant au-devant de l'enfant et ne demandant de lui presque aucun effort, favorise ou tend à favoriser en lui la paresse, l'indolence et la passivité de l'esprit. Remarquons ensuite que l'image étant un spectacle et le spectacle étant amusant par lui-même, sa pratique ne sollicite pas la réflexion, et peut donner l'habitude d'une certaine superficialité intellectuelle. Cette passivité superficielle n'est nullement incompatible avec une certaine mobilité frivole, avide de sensations nouvelles, qui cherche instinctivement à compenser le défaut d'intensité dans la perception par la quantité et le renouvellement des objets effleurés. Et ce papillonnage de la vaine curiosité, qu'encourage la multiplicité des ressources, peut, en

dispersant trop l'esprit, en fatiguer le ressort, en détruire le mordant, en émousser l'originalité et diminuer en lui la capacité suprême de tension et d'attention. Ce n'est pas tout. La mémoire elle-même, encombrée et succombant sous le nombre des images qu'on lui a fait gloutonnement absorber, ne peut les retenir séparées, nettes et distinctes. Pléthore, affaiblissement, confusion. La cohue des formes simplement ébauchées se brouille dans le vague, et le papillotage des souvenirs se résout successivement en réminiscences indécises, en à-peu-près fugitifs, en chaos intérieur, pour s'évanouir enfin dans le vide, comme l'essaim des Djinns de Victor Hugo :

L'espace

Efface

La trace,

Le bruit.

Est-ce la faute des images? Non. C'est l'effet d'un excès de la part de l'enfant ou plutôt d'une négligence commise par ses éducateurs. Le feu reste une bonne chose, malgré les incendies; la nourriture une chose excellente, en dépit des horreurs de l'indigestion. L'abus ne prouve donc rien contre l'usage.

Mais y a-t-il pédagogiquement quelque précaution à prendre pour conserver l'avantage, tout en conjurant l'inconvénient de la richesse dont il s'agit? Nous le croyons. En présence de cette richesse qui grandit d'ailleurs rapidement, n'est-il pas plus sage d'en tirer parti que de la proscrire, même quand on le pourrait? C'est notre avis. Qui ne sait que les vœux de pauvreté et les décrets somptuaires, comme toutes les mesures purement privatives, en voulant tuer les convoitises, ne réussissent pas souvent même à les désarmer?

Profitions donc des bienfaits de la Providence, de la Nature ou de la Civilisation, mais ne nous en laissons pas écraser. Protégeons l'homme et, plutôt que d'asservir la personne aux choses, assujettissons les choses à la personne; c'est là le commun dessein de la morale et de la pédagogie. Que ferons-nous donc?

Laissant à l'écart, soit l'image de pur amusement (fantastique, bouffonne, satirique, récréative, etc.), dont le but plutôt esthétique se marque plus rarement, soit l'image de pur enseignement scolaire qui ne saurait pécher par surabondance et désordre, nous nous bornerons à quelques directions relatives à l'image pittoresque, laquelle, arrivant à profusion dans la famille moderne, constitue, comme supplément à l'instruction auriculaire et réglée de l'enfance, une large instruction oculaire, abandonnée, ce me semble, un peu trop au hasard.

Quel est le premier soin à avoir? c'est de ménager la quantité des impressions, surtout pour la première enfance, dont les organes sont débiles et l'attention facile à distraire. Pour cela, il convient de choisir et de trier les images, et d'en graduer l'intérêt et la complication.

Ensuite on doit viser à imprimer nettement les formes dans le souvenir. Pour qu'elles se fixent sans bavure dans la mémoire, il faut habituer l'enfant à regarder longtemps, attentivement et en détail l'image présentée à sa curiosité; il faut encore y revenir plus tard et souvent et repasser, pour ainsi dire, sur les sillons antérieurs pour en creuser davantage les empreintes.

Il est bon en outre d'apprendre à l'enfant à regarder et de lui faire voir tout ce qui est dans l'image. Ceci ne se fait pas tout seul. Bien voir c'est analyser, et l'analyse n'est jamais primitive. Analyser une image, c'est obliger le rayon visuel à la dessiner dans toutes ses parties, à la composer pièce à pièce, et pour cela il est commode de parcourir l'image avec la pointe déliée d'un burin qui en suit et en dessine successivement tous les contours. Mais cette analyse optique ne prend toute la clarté désirable que par l'addition de la parole; il faut décrire ce qu'on montre, d'abord en gros et dans son ensemble, puis de plus en plus minutieusement.

Ces divers exercices ne font que débrouiller le discernement enfantin. Mais après la réceptivité docile, il convient d'augmenter l'élasticité individuelle. On demandera au petit curieux de décrire et d'expliquer à son tour l'image qu'on a regardée avec lui. Par un questionnement adroit, on abrégera les incertitudes de sa première exposition orale; et la joie de la réussite excitera bientôt chez lui le goût et commencera l'habitude de rendre compte.

Un degré plus haut, c'est la comparaison. Faire d'abord apercevoir les ressemblances et les différences des choses représentées dans divers dessins; plus tard les faire trouver par soi-même, faire manier par l'imagination les figures, les groupes et leurs variantes, prépare l'œil à la grammaire générale des formes de la nature que le dessin linéaire et le modelage enseigneront ensuite plus méthodiquement, et au classement des objets que l'histoire naturelle montrera dans sa plus vaste application.

Un degré de plus, c'est la traduction. Traduire les figures planes dans leur expression en relief, traduire les dimensions apparentes en dimensions réelles, traduire les distances imaginaires de la perspective d'un tableau en nombres absolus, mesurer, jauger, cuber l'image, c'est une opération qui rend l'esprit de plus en maître de ce qui avait commencé par le remplir et le dominer.

Le degré supérieur, c'est la reproduction. Le livre étant fermé et l'objet absent, l'image doit être vue et décrite comme si elle était présente. L'exercice commencera par une image regardée souvent, puis continuera par des images regardées peu de fois, une seule fois, à loisir, rapidement. On augmente ainsi indéfiniment la capacité, la sûreté et la promptitude du coup d'œil. Plus tard, avec l'élève plus âgé, si l'on peut s'élever de la reproduction mentale et orale, à la reproduction par le crayon et par la narration, plume en main, on aura ébauché l'art plastique et l'art d'écrire, et l'on aura couronné cette série imitative.

Une série supérieure à celle-ci, c'est celle de la combinaison d'images nou-

velles, germe de la composition et de l'invention. Cet exercice peut être aussi essayé avec les enfants, pourvu qu'on le gradue avec sagacité, en procédant par voie de remplacements partiels et de modifications légères, qui deviennent ensuite les uns plus hardis, les autres plus considérables, jusqu'à innovation totale, c'est-à-dire jusqu'à l'équivalent enfantin de la création artistique.

En voilà assez comme échantillon des moyens éducatifs par lesquels la passivité molle ou la mobilité fébrile des sensations peut être métamorphosée en activité réagissante, assimilative et inventive. L'enfant, aguerri et fortifié par cet apprentissage, stylé à cette gymnastique du regard, de l'imagination, de l'attention, de la réflexion et de la mémoire, n'aurait, ce semble, plus grand-chose à craindre ultérieurement de l'abondance des ressources que prodigue à tous les âges de la vie l'imagerie moderne. De cette richesse, il ne tirerait probablement qu'une jouissance et une force, au lieu qu'il y semble trouver à cette heure plutôt une faiblesse et une satiété.

Résumons-nous. Posséder sa fortune au lieu d'en être possédé, *habere non haberi*, cet aphorisme excellent, d'Aristippe, condense dans la brièveté d'une devise, tout ce que je viens de dire sur la valeur éducative de l'image et même tout ce que je n'ai pas dit. A bon entendeur, salut, et puissent ces quelques réflexions, d'une évidence peut-être ingénue, être utiles à quelques-uns de nos lecteurs !

Genève, le 12 décembre 1865.

H. FRÉD. AMIEL.

LA NOUVELLE LOI SUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE

DANS LE CANTON DE VAUD.

Considérations générales. La loi vaudoise sur l'instruction publique primaire est bien des plus travaillées et des plus étudiées que nous eussions eues.

A la fin de 1863 et au commencement de l'année suivante, le chef du Département convoqua au chef-lieu de chaque district, d'abord une conférence de délégués des commissions d'écoles, puis une réunion des instituteurs du district. Il entendit les vœux des uns et des autres, et put se faire une juste idée des besoins généralement sentis, au sujet de la nouvelle loi.

Un avant-projet est élaboré et l'on nomme une commission de vingt-cinq membres pour l'examiner et proposer les modifications qu'elle jugera nécessaires. Puis le projet définitif est soumis au Grand Conseil, qui n'entre pas d'abord en matière, mais nomme une commission pour lui faire rapport comme, au reste, cela se fait habituellement. Pendant ce temps, le Comité de la Société pédagogique convoque, à Lausanne, tous

les instituteurs du canton pour s'occuper aussi du projet de loi ; un bon nombre répondent à l'appel, soit individuellement, soit comme délégués des sections locales. Les principales propositions adoptées sont imprimées et adressées à chacun des membres du Grand Conseil.

La discussion au sein du Grand Conseil fut assez laborieuse, et amena plusieurs modifications importantes dont nous parlerons plus tard. Il arriva, comme il arrive toujours, qu'on proposa à l'autorité législative un projet bien coordonné, mais que, par les amendements partiels qu'il subit successivement, sur différents articles, il sortit des débats un peu mutilé en certains endroits, comme nous verrons.

Une tendance générale, qui se remarque dans toutes les phases qu'a subies cette loi, c'est la crainte d'être trop large dans les dépenses pour l'instruction primaire. On a voté une augmentation des traitements ; c'était d'une urgence honteuse ; mais, en revanche, on a retranché tout ce qui entraînait quelque dépense en dehors de la pension de l'instituteur. Je ne citerai que le retranchement des dispositions concernant le premier brevet que proposait le projet, et de la somme de 1,500 fr. qu'il allouait pour donner des récompenses aux instituteurs qui se distinguent dans l'exercice de leurs fonctions. Les fêtes annuelles d'école, qu'il rendait obligatoires avec prix, sont laissées facultatives comme dans l'ancienne loi. Enfin les écoles de veillée peuvent être obligatoires pour le régent, sans rétribution ; tandis que d'après le règlement du 12 juin 1847, elles faisaient l'objet d'une convention particulière et d'une indemnité spéciale (art. 112).

Une autre tendance, c'est de faire des régents des êtres passifs, remplissant routinièrement leurs fonctions, sans initiative, sans autre stimulant que les conférences. Ils suivront un programme donné, uniforme pour toutes les écoles ; ils auront des manuels d'enseignement, et l'inspecteur veillera à ce qu'ils ne se servent d'aucun autre ouvrage que ceux qui ont été désignés ou autorisés (règl. art. 151). On avait proposé trois classes de brevets afin que l'instituteur eût un stimulant au travail tant qu'il n'aurait pas obtenu celui du premier degré ; mais dans la loi il ne reste que le brevet provisoire, et le brevet de capacité, auquel tous doivent parvenir, sous peine d'être, au bout de quatre ans, rayés du corps enseignant. Une fois le brevet définitif obtenu, le régent n'a plus rien qui l'engage à s'instruire ; les examens communaux, qu'on a voulu conserver, ne portent plus sur les connaissances en général, mais seulement sur la méthode, la lecture, le chant et la composition. Il peut se reposer sur ses lauriers, s'abandonner en toute sécurité à l'enseignement le plus routinier ; puis, son école achevée, tout est fini ; les élèves repassent le Manuel et lui n'a plus de préparations à faire.

Enfin beaucoup d'instituteurs demandaient à n'être plus considérés comme une classe de citoyens à part, n'étant uniquement propres qu'à faire l'école, qu'en conséquence on ne les privât pas de certains droits, comme celui de remplir quelques fonctions dans l'administration communale.

Mais ici le législateur s'est montré bien étroit. La loi de 1846 permettait qu'ils fussent députés au Grand Conseil (ce qui a été modifié par les incompatibilités en 1852) et membres d'un Conseil communal ou d'un Conseil général de commune (art. 41). Maintenant il ne reste que les fonctions de membre d'un Conseil général de commune et de membre d'un corps ecclésiastique.

Nous aurions aimé aussi qu'on accordât plus de considération à nos fonctions, et nous pensions que, puisque le régent ne peut être appelé à aucune fonction publique, on défendrait que, dans les conditions de concours, on fit figurer les places de sonneur (*monter l'horloge et sonner midi* est le terme consacré). La loi ni le règlement n'en font mention, mais ils décernent à l'instituteur une autre tâche non moins enviable : c'est celle de surveiller les élèves hors de l'école (loi 79, régl. 92.) La loi de 1846 n'en disait rien; le règlement de 1847 dit que la commission et le régent surveillent les enfants hors de l'école autant que cela est possible (art. 93). Actuellement la loi pose cette surveillance comme un droit, et le règlement comme un devoir; si bien que, lors d'un concours de repourvue dans un village, plusieurs régents se sont retirés, parce qu'on leur posait pour condition de faire chaque soir, à heure fixe, le tour du village pour voir si les enfants étaient rentrés, comme fait le garde-police pour les établissements publics.

Après ces quelques observations sur la nouvelle loi, qui ont pour but, non pas précisément une critique, mais de montrer les tendances générales qui ont présidé à son élaboration; je reprendrai successivement les diverses modifications qu'elle introduit dans l'instruction primaire et nous verrons que, si l'on n'a pas osé aborder franchement toutes les réformes désirables, on a cependant fait des progrès réels pour beaucoup de choses.

Ce que nous avons à désirer, c'est que les progrès inscrits dans la loi ne soient pas une lettre morte, comme cela n'arrive que trop souvent et pour preuve, je citerai les articles 23 et 24 de la loi de 1846 qui étaient excellents, mais qu'on n'a jamais mis en pratique.

Le 23^e prescrivait au régent de faire chaque année, à la commission, pour le jour de la visite, un rapport écrit sur l'état général de l'école, les objets qu'il a enseignés et la méthode qu'il a suivie. Ce compte-rendu devait être envoyé au Conseil de l'instruction publique. Une somme de

1,000 fr. anciens devait récompenser les régents qui se distinguent dans l'exercice de leurs fonctions.

L'art. 24 posait le principe de concours ouverts pour les élèves des écoles primaires de tout le canton. Dans ce but il devait être porté chaque année une somme au budget.

Ces deux articles n'ont jamais été mis en pratique et on les a fait disparaître de la nouvelle loi. En rapprochant cela de l'article concernant les prix à la suite des examens du printemps, on doit reconnaître que l'on ne veut gâter ni régents ni écoliers, en les faisant travailler, non pour le seul plaisir de s'instruire, mais dans le but d'obtenir des récompenses.

Nos lois instituent des concours, où les agriculteurs qui réussissent le mieux dans l'éducation du bétail reçoivent des primes magnifiques. Mais l'Etat n'a pas d'argent pour récompenser les éducateurs de la jeunesse, qui remplissent leurs fonctions d'une manière distinguée, ni les écoliers qui se font remarquer par leur travail et leur application. Cela montre à quel point nous sommes encore matérialistes, et combien nous sommes éloignés d'apprécier à leur juste valeur les bienfaits de l'instruction dans toutes les classes de la société.

Les principaux changements apportés par la nouvelle loi sont: la suppression des deux degrés d'études; l'introduction d'un programme d'étude et de manuels d'enseignements; les brevets provisoires; l'augmentation des traitements; l'institution des conférences; le mode de répression des absences; celui des examens de repourvue ne portant que sur la méthode; la création des fonctions d'inspecteurs permanents, et les écoles secondaires. Je reprendrai successivement chacune de ces modifications, et, comparant ce qui existait avec ce que prescrit la nouvelle loi, je ferai ressortir les progrès qu'elle me semble réaliser; tout en accompagnant cette comparaison de quelques observations chaque fois que je le jugerai convenable.

(A suivre.)

DE LA NÉCESSITÉ DE LA GYMNASTIQUE

DANS LES ÉCOLES DE LA CAMPAGNE.

On a signalé dans deux ou trois numéros de l'*Educateur* l'importance exagérée que l'on accorde à la gymnastique dans certains cantons suisses, et l'indifférence, l'aversion même, que l'on montre pour cet élément éminemment éducatif dans d'autres cantons, notamment dans celui de Fribourg.

Nous ne sommes ni partisan fanatique et encore moins un détracteur de la gymnastique qu'avec le chant nous voudrions voir introduire dans toutes les écoles rurales, une *gymnastique naturelle* étant loin, dans ces dernières, de suffire au développement physique complet, comme une gymnastique régulière et pédagogique saurait le faire.

Qu'on ne s'y trompe pas, cette gymnastique naturelle que l'on idéalise trop et dont on est si sujet de se faire une idée fausse à la ville, cette gymnastique-là n'a pas toujours les heureux effets qu'on lui attribue. Les enfants de la campagne n'ont guère d'autres avantages en ceci sur ceux de la ville, que celui de respirer un air peut-être plus pur. Qui est né et a été élevé à la campagne, et qui a vécu quelques années à la ville pour retourner au milieu des enfants du village, celui-là pourrait facilement établir un parallèle, parallèle inégal, sans doute, où la ligne la plus courte et la plus faible représenterait la campagne. Si l'on voulait se convaincre de la différence qui existe au point de vue du développement physique entre les enfants de la cité et ceux du hameau, on n'aurait qu'à assister à une réception d'enfants dans une école primaire de ville, et ensuite dans une école de village, d'un de ces villages où les habitations sont éparses. Ces enfants qui n'ont vu jusqu'ici que le foyer paternel, et qui n'ont eu d'autre entourage que celui des leurs, ces enfants-là vous arrivent excessivement timides, roides, gauches et gênés dans leurs mouvements; leur tenue et leur démarche sont quelquefois défectueuses et vicieuses, fruits d'une éducation fautive et peu éclairée. Croit-on que l'instituteur puisse jeter la semence intellectuelle avec succès sur un terrain encore si négligé, si rude et si sauvage? Ce champ en friche, ce sont les organes, c'est tout le corps qu'il faut d'abord former et redresser, animer et développer, assouplir et fortifier par l'exercice; en exerçant le corps nous éveillerons l'intelligence. Ne trouve-t-on pas que des exercices donnés sous forme de jeux, selon l'esprit et la méthode de Fröbel, ne viennent ici fort à propos? O certes! un instituteur qui aime tendrement l'enfance et qui vit pour elle, un éducateur qui a conscience de toute l'étendue de sa mission, ne croira pas s'abaisser en jouant avec de petits enfants, comme le faisait Fröbel, cet autre Pestalozzi de l'Allemagne. C'est ici qu'il aura vraiment occasion de se faire petit aux petits, de leur épancher son cœur et de se montrer dans sa jovialité naturelle; c'est aussi ici que ces bons petits apprendront à aimer celui qui leur voue tant de soins et qui sait leur rendre la vie déjà agréable; c'est ici que des liens indissolubles d'amour se forment entre l'instituteur et l'enfance. Qui pourrait redire toutes les douces, pures et saintes jouissances qu'éprouve ce dernier en se donnant comme un enfant à ses enfants!

Venons maintenant à cette gymnastique tant vantée, à la *gymnastique naturelle* dont les enfants de la campagne doivent se contenter.

Il est vrai que les travaux de la campagne endurent le corps, le rendent sain et le fortifient jusqu'à un certain point; mais dirons-nous, par contre, trop souvent ils le roidissent et le rendent lourd. S'il n'en était ainsi, les citadins n'auraient pas sujet de faire au brave campagnard le compliment pas trop flatteur qu'il est *un lourdaud de paysan*. Après avoir été courbé plusieurs heures sur les cornes de la charrue, sur la faux ou sur la pioche, les bras constamment tendus, le corps reprend avec peine sa position normale et ses mouvements naturels; l'épine dorsale, les bras, les doigts et les jambes, tout le corps s'est roidi et se trouve un instant dans un état d'engourdissement; peu à peu, s'il ne veille sur lui-même, le laboureur finit par prendre la tournure que les travaux pénibles lui ont imprimée. Et ce n'est pas seulement après qu'il est devenu homme que le campagnard perd la grâce de ses mouvements et quelquefois sa beauté naturelle pour prendre une position gênée et une marche défectueuse; c'est déjà dès sa première jeunesse, par imitation d'abord, et dès sa quatorzième, même douzième année, où l'on croit imprudemment pouvoir l'employer déjà aux travaux pénibles. Nous nous rappelons qu'étant instituteur à la campagne, nous avions dans notre école des garçons de douze à quinze ans qui marchaient déjà courbés comme des vieillards; ils avaient le cou rentré et penché en avant; leurs mouvements et leur démarche annonçaient une rusticité trop précoce qui ne convient à aucun âge d'ailleurs: conséquences uniques des travaux pénibles auxquels des parents ignorants et cupides soumettent tyranniquement leurs enfants. Dans certains districts de notre canton, par exemple, il n'est pas rare de voir des garçons faucher à treize ou à quatorze ans; dans beaucoup de villages on profite des garçons, même des filles qui vont à l'école, pour leur faire porter le lait à la fromagerie, ce qui affaisse le corps de l'enfant, lui courbe le dos et lui efface la poitrine. D'autres exemples de ce genre abondent et on peut les voir tous les jours dans nos campagnes. Et on nomme cela de la gymnastique naturelle! Sans doute, les enfants de la campagne ne sont pas partout soumis aux travaux pénibles; dans les contrées où les populations sont éclairées, on sait proportionner le travail aux forces de l'enfant. Cependant cela ne suffit pas; épargner l'enfant, ce n'est pas encore développer ses forces physiques et former son corps. L'éducation physique, pour qu'elle soit complète, demande d'autres agents; et puis, jusqu'à sa quinzième année, l'enfant du laboureur n'appartient pas à la glèbe, mais au foyer domestique et à l'école; c'est ici le cercle de son activité.

On prétend encore que les enfants de la campagne peuvent, comme ceux de la ville, se livrer à leurs jeux, prendre leurs ébats en société et se former ainsi une bonne constitution physique. Cela est encore vrai. Mais a-t-on bien observé que, dans ces récréations de la société infantine, il ne règne pas toujours l'harmonie et l'ordre voulus? Que ces jeux dégèrent trop facilement en tohu-bohu, en cris inconvenants et en querelles où les intérêts et les dissensions, qui divisent quelquefois les familles et les citoyens d'une localité, viennent se trahir et se heurter? Que dans ces troupes d'enfants il y a presque toujours des brebis galeuses qui pervertissent et corrompent les autres? N'est-ce pas ici que le droit du plus fort fait le plus souvent loi et qu'il s'érige en puissance absolue? N'est-ce pas ici enfin que le grossier, le vandale, le téméraire et le jureur donnent ordinairement le ton et qu'ils trouvent le plus d'imitateurs? On dira peut-être que nous voyons les choses un peu trop en noir; mais ces éléments corrupteurs, *nous les avons vus, de nos propres yeux vus*, et cela dans plus d'un village de notre canton. Ce sont de tels vices qu'une sage gymnastique devrait déraciner et prévenir, vices sanctionnés par le temps et sur lesquels on passe, parce qu'il en a toujours été ainsi. Et on appelle cela une gymnastique naturelle!

Qui donc est capable, plutôt qui a la mission et le devoir, après les parents, de combattre et d'extirper, avec tant d'autres, ces vieux abus à la campagne, sinon l'instituteur? C'est sa tâche, tâche grande et ardue en même temps, mais qu'un éducateur éclairé, ferme, moral et surtout plein d'ardeur et de dévouement pour le bonheur de l'humanité, ne laissera pas d'accomplir.

Pourtant en renversant le vieil édifice, il faut en élever un nouveau.

Au moyen de quels puissants auxiliaires l'instituteur pourra-t-il introduire une réforme dans l'éducation physique et, par là, souffler à la jeunesse des campagnes un esprit plus pur, plus moral, plus patriotique et plus chrétien, un esprit d'harmonie, de fraternité et d'amour? Nous croyons qu'avec l'enseignement donné au sein de l'école et l'influence morale et salubre qu'exercera sur les parents un bon instituteur, nous croyons que ce sera au moyen d'une gymnastique pédagogique à laquelle viendraient s'associer des jeux intéressants, amusants, appropriés aux différents âges de l'enfance et dirigés par l'instituteur. Si les enfants ne savent pas jouer, il faut le leur apprendre. Mais parlons d'abord des exercices gymnastiques proprement dits.

(A suivre.)



Revue des six derniers mois de l'*Educateur*.

Nous ne pouvons parler de notre journal sans y associer la Société dont il est l'organe et sous le patronage de laquelle il se publie.

La Société romande des Instituteurs comptait 510 membres au 1^{er} janvier 1865. Ce nombre a plus que doublé depuis lors. Le zèle pour l'instruction publique s'est accru en proportion. Fribourg, Neuchâtel, Vaud, le Jura bernois ont leurs sections particulières. Deux cantons, il est vrai, malgré les efforts qui ont été faits, n'ont point de section ou de société pédagogique; ce sont Genève et le Valais. Mais, pour le premier de ces cantons, nous avons quelque espoir d'être plus heureux à l'avenir et de voir, sous les auspices de la Direction de l'instruction publique, professeurs et instituteurs s'entendre pour le bien général.

En revanche, partout nous avons trouvé beaucoup de sympathies pour notre œuvre. Notre feuille aussi a trouvé grâce devant beaucoup de ses lecteurs. Cela ne signifie pas, sans doute, qu'aucune divergence de vues et d'opinions ne se soit manifestée. Nous serions désolés de trop d'accord. Les livres nuls et incolores seuls sont à l'abri de la critique et de la discussion. Nous avons été discutés souvent, combattus plus d'une fois et par des organes très divers de tendances, allemands et français. Des lettres critiques nous ont été adressées de diverses localités. Ces critiques, au reste, ne portaient pas toujours sur les idées. Il est des instituteurs qui voudraient que le journal fût plus pratique et renfermât des articles à la façon de ceux de l'Ecole normale. Mais le Comité central, réuni à Soleure en octobre dernier, a trouvé, comme nous, qu'une imitation de Larousse rendrait peu de services à l'instruction populaire. A l'instituteur le soin de chercher les matériaux des thèmes et des exercices qu'il donne à ses élèves. Les ouvrages qui contiennent des travaux de ce genre abondent. Nous n'entrerons dans cette voie qu'autant que l'*expérience* nous aura démontré la nécessité de nous y engager. L'*Educateur* est encore bien jeune. Il n'en est qu'au début de sa seconde année d'existence.

On a aussi manifesté le désir de voir prendre plus d'extension à notre feuille, de lui voir augmenter son format, de multiplier ses livraisons, y ajouter des suppléments. Nous ne demandons pas mieux. Mais pour cela il faut deux choses: des collaborateurs actifs et des abonnés nombreux dans toutes les parties de la Suisse romande. Nous publions aujourd'hui, par forme d'essai, un *supplément* qui sera suivi d'autres si l'œuvre continue à grandir et à prospérer. Nous comptons ainsi pouvoir ajouter des *variétés* qui ont un peu manqué à notre Revue l'année dernière. Mais dans une feuille pédagogique, moins que dans tout autre, il peut être permis de sacrifier l'*utile* à l'*agréable*. Nous nous efforcerons cependant de les allier dans une proportion convenable.

A la veille d'entrer dans une seconde année qui est une seconde phase de son existence, le Comité directeur a cru devoir procéder à la reconstitution de son bureau, conformément à ce qui se pratique ailleurs. En conséquence elle

a procédé le 24 décembre à la répartition suivante de ses fonctions: MM. A. Daguet, Président; Chanex, Secrétaire; Ducotterd, Caissier-Gérant. M. Pauchard, professeur, à Hauterive, que son éloignement empêchait de prendre part aux réunions, a, sur sa proposition, été remplacé par M. Ducotterd, membre du Comité central.

Un rapport circonstancié sur notre Administration sera présenté, du reste, à l'Assemblée générale qui doit avoir lieu les premiers jours d'août dans notre ville et à laquelle tous les instituteurs, dès ce jour, sont cordialement conviés. Une circulaire sera prochainement envoyée aux sections cantonales pour leur indiquer la manière de procéder quant à l'étude des questions pédagogiques désignées par le Comité central et sur lesquelles il doit être fait rapport à la prochaine Assemblée générale.

Pour le Comité : A. DAGUET.

CORRESPONDANCE.

Genève, le 30 novembre 1865.

Etudiant à Berlin et malade, je me posai un matin ce problème: Notre langue a-t-elle beaucoup de monosyllabes et combien? N'ayant pas de dictionnaire sous la main, je recourus pour obtenir la réponse à une méthode particulière. J'appliquai le calcul des permutations à la philologie et, faisant défiler successivement devant l'œil de mon esprit la série immense des combinaisons possibles de voyelles et de consonnes, groupées à 2, à 3, à 4 lettres, etc., c'est-à-dire passant en revue tout le mobilier de toutes les langues, au moins pour ces tout petits mots, j'arrêtais et notais au passage ceux de ces groupements utilisés par notre langue et consignés dans notre vocabulaire.

Ce travail vient de me retomber sous la main, et je viens d'employer vingt heures à le recopier, en le complétant par l'admission des noms propres mythologiques, historiques et géographiques les plus connus et aussi des formes verbales ou grammaticales qui constituent des mots à part (ainsi *au*, *du*, à côté de *le*; *mué*, *mua* à côté du substantif *mue*). De plus j'ai voulu savoir combien nous possédions de mots de la longueur de ceux-ci: *à. ce. bon. mari*, c'est-à-dire de mots minuscules, atomes et molécules du langage? et non seulement combien, mais lesquels? Cette recherche microscopique m'a paru présenter divers genres d'instruction, dont je pourrai vous parler si la chose vous intéresse.

En attendant, voici le résultat numérique de ce travail:

- 1° Le total des mots recueillis et classifiés est de 2,129.
- 2° Classant ces mots d'après le nombre de leurs lettres composant, j'ai trouvé:

Mots de 1 lettre	4.	Ex. <i>a</i>
2 lettres	79.	» <i>du</i>
3 lettres	459.	» <i>bon</i>
4 lettres	1,423.	» <i>lait</i> .

3° Les classant d'après le nombre de leurs syllabes, soit au point de vue de la prononciation et de la versification, j'ai trouvé :

1,072 <i>monosyllabes</i> , savoir: de 1 seule lettre	4.	Ex. <i>ô</i>
2 lettres	74.	» <i>le</i>
3 lettres	332.	» <i>fin</i>
4 lettres	498.	» <i>coup</i>
5 lettres	131.	» <i>mieux</i>
6 lettres	27.	» <i>Christ</i>
7 lettres	6.	» <i>Schnaps</i>
8 lettres	0.	

1,003 *di-syllabes*, savoir: de 2 lettres seulement 4.

Ex. *épi* 3 lettres 119.

Ex. *élan* 4 lettres 880.

46 *tri-syllabes*, savoir: de 3 lettres 1.

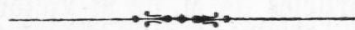
Ex. *aéré* de 4 lettres 45.

Je ne sais si ces résultats vous surprendront aussi. Mais trouver 459 mots de la taille du petit mot *feu*; 1,423 de la longueur du mot bien court encore de *pieu*, et dans ce dernier nombre, 45 vocables de 4 lettres tenant pour l'oreille autant de place que le mot de *prétendant* qui plus que double en étendue et en poids, n'a toutefois que trois syllabes comme le mot de *obéi*, ceci m'a étonné moi-même.

Vous me direz peut-être malicieusement que je m'étonne à bon marché. Vous répliquerai-je que l'étonnement est le commencement de la science? Mais amener Platon en pareille affaire serait en vérité faire comme les deux canards avec Ulysse. Je vous laisse donc libre de trouver ma petite statistique berlinoise aussi insignifiante qu'inoctensive, et je ne vous enverrai la collection de mes 2,129 imperceptibles, que si vous me la demandez positivement.

FRÉD. AMIEL.

P.-S. Quand on pense aux mots de 18, 20 et 25 lettres que possède notre langue, les mots précédents font l'effet des pygmées auprès des géants. Ce sont en effet les nains du vocabulaire.



CHRONIQUE SCOLAIRE.

FRIBOURG. — Aperçu statistique de l'instruction publique. Ecoles primaires 310, comprenant 15,106 élèves dont 7,793 garçons et 7,313 filles, instituteurs et institutrices 298, fonds d'école 1,600,000 fr., subvention aux communes 32,000 fr. Ecoles secondaires 6, comprenant environ 560 élèves. Ecole normale et agricole d'Hauterive 97 élèves. Ecole d'ouvrages du sexe 33. Ecoles

de veillées 72 avec une subvention de 3,214 fr. Ecole des dames Ursulines, à Fribourg 191 élèves. Orphelinat des sœurs de la Charité 54 jeunes filles. Ecole secondaire des filles, à Fribourg, 35 élèves.

— Le centième anniversaire de la naissance du P. Girard a été célébré avec pompe. Un discours a été prononcé devant la statue par M. A. Daguet. Ce discours a été publié par le *Journal de Fribourg*. M. Majeux, ancien professeur, y a ajouté une courte et chaleureuse allocution aux enfants. M. Cuony, ancien syndic, a donné connaissance de quelques télégrammes d'adhésion, entre autres d'une adhésion de St-Gall, signée par plusieurs dignitaires ecclésiastiques et civils de ce canton. Le cortège comptait un grand nombre de citoyens de toutes les classes et de toutes les opinions. Il a été suivi d'un banquet d'environ 100 couverts où les toasts n'ont pas manqué. Un prêtre de Soleure a retracé le tableau des services rendus par le P. Girard à son canton sous le rapport de l'éducation publique, populaire et scientifique.

ST-GALL. — Le manque de régents catholiques dans ce canton a eu du moins pour résultat d'amener la hausse du traitement attaché aux fonctions enseignantes. Les places de 800 fr. ne sont plus chose rare dans ce canton.

TESSIN. — A l'occasion du centième anniversaire de la naissance du P. Girard, M. le chanoine Ghiringhelli, inspecteur d'école et suppléant de la commission de l'Ecole polytechnique fédérale, a publié à la demande des amis de l'éducation populaire de ce canton, une notice biographique de 16 pages sur le grand Educateur.

AUTRICHE. — L'Autriche, agglomération de 36 millions d'individus, différant de religion, de race et de langage, n'offre pas, au point de vue de l'enseignement, des résultats aussi satisfaisants que la plupart des autres pays allemands. La fréquentation des écoles primaires varie dans des proportions énormes; ainsi tandis que la Gallicie envoie à l'école 14 garçons sur 100, la Hongrie en envoie 55, la Silésie 94, la Bohême 97, la Moravie 100, le Tyrol 104.

AMÉRIQUE. — A Fayetteville, deux institutrices ont été expulsées de la ville pour avoir cherché à établir une école de noirs. Le shériff s'est chargé de les embarquer pour Wilmington, en leur disant que si des hommes avaient eu leur audace, on les aurait traités avec moins de ménagement. Il se trouve dans ce pays-là des pasteurs qui proclament l'esclavage d'institution divine. Cela nous a rappelé certains articles de M. de St-Victor dans l'*Invariable*, feuille paraissant à Fribourg de 1831 à 1837.

RUSSIE. — Il y a dix ans, les écoles étaient inconnues parmi les paysans russes; ils en ont 8,000 aujourd'hui sur une population totale de 70,000,000 d'habitants. La Suisse compte 7,300 écoles populaires pour une population totale de 2,534,000 âmes. Ce qui nous donne, par proportion comparée, 1 école pour 210 habitants en Suisse et 1 école pour 8,750 habitants en Russie.

Le Rédacteur en chef, ALEX. DAGUET.

SUPPLÉMENT AU N° 1 DE L'ÉDUCATEUR.

1^{er} JANVIER 1866.

LES TRIBULATIONS D'UNE DEMI-JOURNÉE DE CLASSE.

M. Solmé est un de ces instituteurs auxquels la renommée a décerné l'épithète simple mais cependant significative de « bon. » Non pas que M. Solmé soit un aigle pour la science et un ange par le cœur : homme, il a les imperfections, les défauts et les passions des hommes. Mais, il s'avoue au moins qu'il a encore bien des choses à apprendre, et il travaille à son développement intellectuel ; il sait qu'il n'a pas toutes les qualités possibles et il fait des efforts pour devenir meilleur. Or, M. Solmé se rend un matin à son école l'œil rayonnant de plaisir et le cœur tout plein de courage et d'espoir. Le ciel est resplendissant de lumière et les oiseaux gazouillent, joyeux, dans les buissons et sur les grands arbres ; puis, M. Solmé a aussi un soleil dans l'âme !

Le jour précédent, il avait eu beaucoup de peine avec ses élèves ; il était triste et à moitié découragé, le soir, en fermant la porte de sa classe. Rentré chez lui, il avait fait, en se promenant dans sa chambre, de bien amères réflexions ; mais il s'était arrêté devant sa bibliothèque et y avait pris un volume ; c'était un ouvrage nouveau sur l'éducation. Les beaux sentiments qui y étaient exprimés, les excellents conseils que l'auteur donnait, la sollicitude et l'affection presque maternelles qu'il témoignait aux enfants et à ceux qui les instruisent, tout cela avait bien vite changé le cours de ses pensées et avait ramené dans son âme un peu de calme et de sérénité. Alors le malheureux instituteur s'était accusé de ne pas savoir s'y prendre pour faire marcher son école ; il s'était dit que tout le mal venait de lui ; il avait presque demandé pardon à ses élèves et il s'était promis, mais sérieusement promis, de laisser de côté toute espèce de punition, de se dépouiller de sa rigidité de magister et de la remplacer par la tendresse, la patience, le support, l'amour d'un père pour ses enfants. On comprend, dès lors, pourquoi M. Solmé était si joyeux en se rendant à son école le matin du jour dont nous parlons.

M. Solmé, qui a une classe de près de soixante élèves de l'âge de huit à douze ans, tient beaucoup à ce que ses écoliers ne soient pas bruyants aux alentours du collège et il exige qu'ils entrent en ordre dans la classe. Ce jour-là, il était encore à cent pas de l'école qu'il entend déjà un vacarme effroyable ; il écoute et il croit reconnaître des voix qui lui sont familières. Cependant il ne s'en alarme pas trop ; il

espère que son ouïe l'aura trompé et il avance. Arrivé à proximité, que voit-il? Sa petite troupe qui, au lieu de faire paisiblement ses évolutions habituelles, se livre au tapage le plus désordonné: ce sont des cris, des culbutes, des coups donnés et rendus, une véritable mêlée, en un mot. A cette vue, l'instituteur reste ébahi et comme pétrifié; la colère gronde sourdement dans son cœur, mais il se domine cependant, et, après quelques paroles de tendres reproches, maître et élèves entrent dans leur salle. Emoustillés comme ils l'étaient par leurs ébats de tout-à-l'heure, les écoliers gagnèrent leurs places, on se figure comment! les béliers du berger Colas, qui entrèrent en danse et sautèrent à qui mieux mieux le torrent, auraient été des invalides à côté d'eux.

L'instituteur monte sur son estrade et invite les enfants à faire la prière du matin. Jamais, peut-être, M. Solmé n'avait prié avec tant d'onction; jamais il n'avait tant imploré de grâces et de bénédictions sur les enfants qui étaient devant lui; et, cependant, dans le fond de la salle, deux petits insensibles se taquinaient et riaient dans leur menton. Le maître les aperçoit; il leur jette un regard moitié suppliant, moitié sévère, mais c'est inutile; le babil et le rire continuent. La prière terminée, l'instituteur, le cœur déchiré, appelle vers lui les deux délinquants: il leur fait les plus touchantes observations; il fait appel à leur conscience; il les met en face du Dieu qu'ils ont offensé; les enfants baissent les yeux, mais ils ne paraissent nullement touchés. Cependant, le reste de la classe, fatigué de ce long sermon, commence à s'émaniciper: un bruit confus s'élève; on entend par-ci par-là des chuchotements, et, juste au moment où M. Solmé en était au plus pathétique de son discours, un: « Monsieur, Louis Jamon me donne des coups de poing. » retentit sonore dans la salle. L'instituteur est obligé de s'arrêter pour adresser des reproches au nouveau perturbateur, puis, quand il a fini, il ne sait faire autre chose que de renvoyer à leur place les deux premiers.

Voici, maintenant, l'inspection pour la propreté. « Les mains sur la table, » dit M. Solmé. Les mains s'étendent et il les visite. Cinq écoliers sont reconnus malpropres. Qu'en faire? Les renvoyer à la maison ou à la fontaine! c'est bien l'usage, mais il y a un inconvénient: le temps que ces enfants mettront pour faire leur course est pris aux leçons et l'on sait que, dans une promenade pareille, on ne met pas toute la célérité désirable. Néanmoins M. Solmé suit la coutume et ce n'est qu'une demi-heure après que nos cinq gaillards reparassent un peu moins sales qu'auparavant.

L'inspection faite, l'instituteur procède à l'appel: plusieurs écoliers

ont manqué le jour précédent et ils doivent produire des billets motivant leur absence; ils arrivent près du pupitre, sur lequel ils déposent des morceaux de papier sales et déchirés. Ces excuses, arrachées le plus souvent à la faiblesse d'une mère, sont toutes à peu près conçues dans ces termes insignifiants : « Louis a manqué hier pour nous aider; je vous prie de l'excuser. Sa mère. » Pendant que M. Solmé examine les papiers qui sont devant lui, on le voit soudain pâlir : il vient de surprendre un élève en flagrant délit de faux, en reconnaissant son écriture dans le prétendu billet des parents. Il interpelle l'enfant à ce sujet et celui-ci soutient effrontément que ce n'est pas lui qui l'a écrit. Là-dessus, contestation. Pour en finir, le maître ne voit d'autre moyen que d'envoyer un écolier demander aux parents si ce sont eux qui ont autorisé leur fils à manquer l'école et qui ont fait le billet d'excuse qu'il a produit. Le messenger revient en disant : « non. » Alors nouvelle réprimande du maître, nouveau discours sur la gravité de l'acte commis et nouveau bruit de la classe, sans compter que le temps se passe et qu'on ne fait rien. Mais voilà que tout-à-coup on heurte à la porte. M. Solmé va répondre. Il trouve une mère accompagnant son enfant. « Est-il vrai, Monsieur, que mon garçon manque l'école depuis huit jours, dit la première? — Oui, Madame — O mon Dieu! mon Dieu! que je suis malheureuse! moi qui le croyais à l'école, moi qui l'envoie régulièrement tous les matins! — Comment, il a manqué tout ce temps sans votre assentiment? — Hélas oui! mon mari et moi nous sommes obligés d'aller à nos journées, nous partons de grand matin et nous ne rentrons que le soir. Nous avons soin de recommander à notre enfant d'aller à l'école; il nous dit qu'il s'y rend et voilà huit jours qu'il n'y a pas mis les pieds. — En effet. — Aussi nous tombions des nues quand hier nous avons reçu la lettre que vous nous avez envoyée pour nous demander ce qu'il y avait qu'Albert ne paraissait plus. O! Monsieur, si vous saviez ce que j'en endure avec cet enfant. Son père est très sévère, il le bat, il le roue de coups; je n'ose pas tout lui dire, je suis obligée de lui cacher bien des choses que ce mauvais sujet commet. Et voilà maintenant comment je suis récompensée de ma bonté. (Ici la mère fond en larmes.) Veuillez, s'il vous plaît, Monsieur, le recevoir de nouveau. — « Oui, Madame. » La mère s'éloigne et M. Solmé rentre avec l'enfant. Il voudrait bien aussi lui faire une remontrance, mais jugeant le moment peu opportun, vu les mauvaises dispositions de toute la classe, il remet cette affaire à plus tard. « Tu resteras après l'école, dit-il au rôdeur; j'ai à te parler. » L'enfant se rend à sa place et le voilà bientôt en contestation avec ses voisins, au sujet de ses effets, qui ont disparu pendant

le temps qu'il a fait la classe buissonnière. Il faut l'intervention du maître pour ramener l'ordre.

Ces préliminaires achevés, M. Solmé invite ses écoliers à se préparer pour la récitation. Les livres sortent des sacs et s'ouvrent sur la table pour la répétition. Mais qu'on ne pense pas que tous en soient pourvus : une dizaine d'écoliers en manquent, et, à la question : « Où est ton livre ? » l'un répond : « Je n'en ai point ; » un autre : « Je l'ai perdu ; » un troisième : « Ma petite sœur me l'a déchiré. » Cela est de bon augure pour le succès de la récitation. La tâche se compose de quatre réponses de catéchisme. C'est peu et cependant le premier élève qui est interrogé reste muet comme un poisson, le second, saute la moitié des mots de sa réponse et le troisième, fait avec l'assurance la plus imperturbable, cette étrange association de mots : « Adam fut mis dans le jardin d'Eden avec Eve sa femme que Dieu... lui avait défendu de manger. » Le catéchisme porte : «... que Dieu avait formé d'une de ses côtes, » mais la réponse suivante est conçue ainsi : « Adam pécha en mangeant du fruit de l'arbre de la connaissance du bien et du mal que Dieu lui avait défendu de manger. » Bref, la tournée faite, il se trouve que dix-sept enfants n'ont pas su. « Voilà qui est réjouissant, s'écrie M. Solmé ; vous êtes de sages enfants, vous travaillez bien, vous... » Mais en ce moment on frappe de nouveau à la porte. Cette fois c'est un père qui est là, homme de taille herculéenne, à fortes monstaches et dont la carrure dénote la force et la vigueur. « Monsieur, dit-il, je viens vous faire des plaintes au sujet de mon fils Jules. C'est un petit vaurien dont je ne puis absolument pas faire façon. (Alors, que veut-il que j'en fasse, se dit à part lui M. Solmé, moi qui ne suis qu'un nain à côté de ce géant-là.) Il me désobéit, il me raisonne, il va même jusqu'à regimber contre mon autorité. — C'est bien triste. — Oh ! oui, Monsieur ; mais que voulez-vous ? c'est notre unique enfant et sa mère le gâte. Si vous étiez assez bon pour lui donner un peu plus de tâches à apprendre ; peut-être que ce serait un moyen de le retenir à la maison ; à présent, il n'ouvre jamais un livre et quand on lui demande pourquoi il n'apprend pas ses leçons, il répond toujours qu'il n'a rien à faire. — Je comprends maintenant pourquoi il ne sait jamais un mot ; aujourd'hui encore il n'a pas ouvert la bouche. Tenez, Monsieur, votre fils a tous les jours des tâches, qu'il inscrit, sous mes yeux, dans un carnet *ad hoc*. — Jamais il ne nous l'a fait voir. — Eh bien ! je veillerai dorénavant à ce qu'il n'en soit plus de même et j'exigerai que Jules m'apporte chaque matin son carnet signé par vous. — Merci, Monsieur. — M. Solmé se dispose à rentrer, quand arrive un autre papa. Celui-ci a l'air furieux. « Je voudrais bien

savoir, s'écrie-t-il de tout loin, pourquoi vous punissez toujours mon enfant? — Apparemment parce qu'il le mérite. — Il n'est pas plus méchant que François Pilet, notre voisin, et, cependant, celui-ci n'est jamais retenu; mais c'est qu'il a des parents riches.... — Monsieur, veuillez, s'il vous plaît, ne pas mettre en suspicion mon impartialité. — Et puis, que signifient ces énormes tâches que vous lui donnez à apprendre? croyez-vous que Léon n'ait rien à faire à la maison? il doit nous aider et il ne peut pas toujours être sur ses livres; si cela continue, j'irai me plaindre à la commission. — Allez. — Et M. Solmé tourne le dos. « Voilà qui est étrange, pense-t-il en rentrant, l'un trouve que je donne trop peu et l'autre beaucoup trop de devoirs domestiques; que faut-il donc faire pour contenter chacun? »

Au bruit que fait la porte, un certain nombre d'écoliers, groupés autour d'un condisciple qui leur montre quelque chose, se disperse promptement et le *montreur* cache rapidement un papier sous la table. « Donne-moi ça, » lui dit M. Solmé. L'enfant tend son papier. C'est une affreuse caricature représentant un homme avec un nez de Croquemitaine, mettant le feu à un canon; au-dessus sont écrits ces mots: « Le père Solmé qui tire du canon. » « Voilà comme on respecte son maître, dit l'instituteur à l'enfant; c'est réjouissant et flatteur pour moi. » Puis il ajoute tout bas: « Heureusement que je ne suis pas tombé sur quelque dessin obscène ou sur quelque billet ordurier, comme j'en trouve assez souvent; j'aurais été très embarrassé. » Si les complices du caricaturiste étaient dans la jubilation, on le comprend; ils riaient sous cape comme des bienheureux.

Dès leur entrée tumultueuse du matin, les élèves de M. Solmé n'avaient pas eu un instant de tranquillité; ils remuaient, ils babillaient que c'était à donner sur les nerfs. L'instituteur avait employé tous les moyens pour obtenir le silence: les « chut, » les « silence » avaient sans cesse alterné avec les coups de règle frappés sur le pupitre; mais rien n'y avait fait. De guerre lasse, M. Solmé invite un écolier à prendre sa touche et son ardoise, à monter sur un banc et à noter tous ceux qu'il verrait être distraits, inattentifs ou remuants.

Maintenant c'est le tour de la leçon d'histoire. L'instituteur Solmé était un de ces hommes qui s'enthousiasment facilement pour toute idée neuve et pour toute méthode nouvelle. Il avait entendu dire, par ceux qui se donnent pour les papes de la pédagogie, que les manuels étaient pernicious et qu'il fallait enseigner sans cela. Eh bien, s'était-il dit, en parodiant ces vers d'Alfred Musset dans son Dupont et Durand:

« Nous les supprimerons,

» Nous les déchirerons, proscrireons, brûlerons. »

et il avait tenu parole. Sauf les tâches de récitation proprement dites, il ne faisait rien apprendre dans les livres ; la parole, le verbe suppléait à tout. Or, comme il y avait longtemps qu'il expliquait, racontait, répétait, il fut curieux de voir ce qui avait été retenu par ceux qui avaient tant de fois entendu. « Mes enfants, dit-il, je vais vous interroger un instant sur les leçons d'histoire que je vous ai données. Voyons. Qui était Sémiramis ? » Un silence de mort plane dans la classe. « Ah!... Et Cyrus ? » — « Un homme, Monsieur, » s'écrie une voix. — Bien ; mais sais-tu quelque chose sur cet homme ? » Pas de réponse. L'instituteur eut beau multiplier ses questions, les faire aussi simples que possible, il fut contraint de reconnaître que ses enfants ne savaient rien ou à peu près rien. « C'est désolant, se dit-il. » Puis, avec une ardeur nouvelle, il se mit à leur raconter leur leçon ; il parla tant et avec tant de force et de chaleur que, la leçon finie, il était enrôlé. « J'espère maintenant que vous vous rappellerez ce que je viens de vous raconter, » dit-il en terminant. « Oui, oui, » s'écrièrent les enfants, dont la moitié n'avait pas écouté un mot.

« Préparez-vous pour faire le thème, » dit ensuite l'instituteur. Plusieurs mains se lèvent aussitôt. « Que voulez-vous ? » « Je n'ai pas de cahier... Le mien est fini... Le mien n'est pas réglé... Ma plume est mauvaise. » Il faut réparer toutes ces négligences et ce n'est pas sans peine qu'on y parvient. Le thème doit rouler sur l'accord de l'adjectif avec le substantif. M. Solmé donne, au préalable, toutes les explications nécessaires, mais il doit s'interrompre souvent pour rappeler à l'ordre quelque mutin. Les phrases choisies comme exercice d'application sont simples et faciles à comprendre ; mais, néanmoins, en jetant un coup d'œil sur les cahiers, tout en dictant, l'instituteur peut s'apercevoir que la plupart de ses écoliers écrivent pour écrire, sans s'inquiéter le moins du monde des règles qu'ils doivent appliquer. Plusieurs des thèmes sont de véritables exercices de cacographie ; on voudrait faire des fautes que l'on ne réussirait pas mieux. La dictée achevée, il faut la corriger. Les thèmes s'échangent et l'épellation commence. « Corrigez bien ! faites attention ! ne laissez pas de fautes ! » s'écrie à tout moment M. Solmé. Vaines recommandations ; à chaque pas qu'il fait dans les bancs, il trouve des fautes laissées qu'il est obligé de corriger lui-même. Voulant s'assurer de la manière dont le thème est calligraphié, l'instituteur fait le tour de la classe pour l'examiner. Quelle horreur ! la plupart sont mal écrits et souillés d'énormes pâtés ; quinze au moins devraient être recommencés.

A ce moment quelqu'un entre dans la classe ; c'est M. Quadret, membre

de la commission d'éducation. Il engage une conversation avec l'instituteur, ce qui fait les délices des enfants, qui s'en donnent à cœur joie de babiller et de polissonner. M. Solmé a beau les inviter, par le regard et par les signes, à être moins bruyants, ils ne font attention à rien. On dirait même qu'ils ont fait vœu d'être plus mutins que de coutume. « Quel vacarme, dit M. Quadret, c'est effroyable! » Et, s'adressant à l'instituteur : « Quelle leçon faites-vous dans ce moment? — Nous allions commencer l'analyse. — Permettez-moi, alors, d'adresser quelques questions à ces enfants. — Monsieur, j'en serai enchanté.

M. Quadret, s'adressant à un élève. « Veux-tu analyser le premier mot de ton thème?

L'élève. Le; article simple masculin singulier.

M. Quadret. Qu'est-ce que l'article?

L'élève. C'est un petit mot qui se place devant le substantif pour en indiquer le genre et le nombre.

M. Quadret. Est-ce que l'article ne fait pas autre chose?

L'élève reste muet. (Il a 9 ans.)

M. Quadret. Voyons! voyons!... tu ne sais pas. Eh bien! qui veut répondre? — Personne ne dit mot. — Comment, on ne vous a pas dit (M. Quadret jette un regard de stupéfaction sur l'instituteur), on ne vous a pas dit que l'article (ici M. Quadret se rengorge) annonce que le substantif est pris dans un sens déterminé, c'est-à-dire qu'il indique une espèce, un genre ou un individu particulier?

Plusieurs élèves. Non, Monsieur.

M. Quadret. Vous ne savez pas grand'chose, mes enfants. Voyons un peu vos cahiers.

M. Quadret examine trois ou quatre cahiers et il tombe justement sur ceux des plus mauvais écoliers. « Oh! quel griffonnage! c'est illisible! c'est affreux! M. Solmé, dit-il à l'instituteur, vos enfants sont turbulents et ils sont fort peu avancés. » Après cette consolation donnée au pauvre maître d'école, il fait la révérence et sort.

Mais, onze heures viennent de sonner; c'est le moment de terminer la classe. M. Solmé, après avoir réclamé le silence, prend l'ardoise des mains du moniteur; vingt-huit élèves y sont inscrits, les uns une, les autres jusqu'à dix fois. « Voilà, se dit-il à part lui, 28 écoliers qui mériteraient d'être punis; ajoutons à ceux-ci 2 qui ont ri pendant la prière, 5 qui étaient malpropres, 1 faussaire, 1 rôdeur, 17 qui n'ont pas su leurs tâches, 1 insolent et 15 qui ont barbouillé leur thème, cela fait, en comptant les récidivistes, un total de 70. Que faire d'un pareil régiment? » L'instituteur réfléchit un instant; à voir la contraction de sa

figure, un violent combat doit se livrer dans son âme. En effet, la colère et la douleur se la disputent. Finalement celle-ci l'emporte, et, d'une voix brisée et émue jusqu'aux larmes : « Enfants, dit-il, vous n'avez pas été sages cette matinée ? un grand nombre d'entre vous mériteraient d'être punis, mais je passe l'éponge sur tout, espérant que vous reviendrez à l'école avec de meilleures dispositions. N'est-ce pas que vous me le promettez ? » — « Oui, Monsieur ! » — Eh bien ! allez en paix ! »

L'essaim tapageur envolé, M. Solmé rentre dans la classe et se laisse tomber sur le premier banc venu ; la tête dans les mains, il se dit : « Quelle déception cruelle ! J'ai cru pourtant suivre vos conseils, ô pédagogues théoriciens, et vous voyez le résultat. A quoi m'ont servi vos belles phrases, vos avis et vos recommandations ? » Il se tait ; mais on voit ses paupières se mouiller de larmes ; ses mains se joignent, sa tête se lève vers le ciel, et ses lèvres annoncent qu'une prière fervente sort de son cœur angoissé.

A. BIOLLEY.

CHRONIQUE SCOLAIRE.

FRANCE. — La Société d'agriculture de Tarn et Garonne propose une médaille d'or de la valeur de 200 fr. à l'auteur du meilleur ouvrage sur l'*Instruction agricole primaire répandue dans les campagnes par les instituteurs*. Ce sujet de concours nous a rappelé les excellentes considérations présentées, sur le même sujet, à la dernière conférence des instituteurs primaires de Fribourg, par M. Pauchard, maître à l'école normale d'Hauterive.

Lundi, 27 novembre, a eu lieu, en l'honneur de l'abbé de L'épée, le banquet annuel des maîtres et des élèves de l'institution impériale des sourds-muets. Le banquet était présidé par M. de Bosredon, conseiller d'Etat, et honoré de la présence de plusieurs magistrats.

La Société académique de St-Quentin vient de mettre au concours, pour le 1^{er} juin 1866, la question suivante : *Exposer les avantages du mode d'enseignement mutuel dans les écoles primaires nombreuses, au triple point de vue moral, intellectuel et économique.*

Le journal scientifique les *Mondes*, publié par un savant prêtre, M. Moigno, annonce qu'une dépêche télégraphique, partie de Sattana (Indes anglaises), a été reçue à Londres le lendemain 15 et est parvenue ce jour même à Paris. Cet immense trajet à travers l'Asie et l'Europe s'est effectué en 24 heures.

ERRATUM. — La Société pédagogique de Neuchâtel a été fondée en 1860 et entre, par conséquent, dans sa 6^e année d'existence.
